

1995

8 décembre : Le Conseil Municipal de Bouchemaine prend officiellement position contre toute forme de tracés de rocade Sud et rejette toute perspective de franchissement de la Maine par une telle infrastructure.

30 novembre : Le Conseil Municipal de Sainte Gemmes-sur-Loire réaffirme son « opposition ferme à toutes formes de routes à 2 X 2 voies sur le territoire de la commune ».

10 juillet : Jean MONNIER est réélu à la présidence du SMRA.

17 mars : Le Comité syndical du Syndicat de la coupure verte donne un avis favorable au Schéma Directeur de la Région Angevine par 13 voix pour et 2 abstentions.

Le président du SMRA annonce également que trois autres hypothèses de tracé de la rocade Sud vont faire l'objet d'études poussées :

- la grande rocade ou rocade Sud (qui a sa préférence)
- La petite rocade (la même que la précédente sans traversée de la Maine)
- l'aménagement du CD 112
- l'aménagement du CD 411 en 2 X 2 voies vers un nouveau pont à Bouchemaine.

16 mars : Lettre du Ministre des Transports au député Hubert GRIMAULT, déclarant en substance que :

- la rocade sud a été simplement envisagée pour régler un problème de déplacement au droit de l'agglomération angevine, mais qu'elle n'a fait l'objet d'aucune inscription. L'Etat ne paierait rien dans l'hypothèse d'une décision de la réaliser car ce n'est pas un projet d'envergure nationale
- le contournement Nord d'Angers suffirait sur 15 ans à absorber le trafic Nantes-Paris sur la RN 23
- si un problème de congestion apparaissait au bout de 15 ans, il faudra franchir la Loire au sud de l'agglomération et au sud du fleuve.

16 mars : Le Bureau du SMRA confirme le report à janvier 1996 de la phase de mise en consultation publique dans les mairies du dernier projet de tracé. Trois raisons à cet ajournement :

- l'avis de l'Etat, transmis par le Préfet, qui est assorti de remarques et de réserves
- les demandes ou observations critiques d'un certain nombre de communes
- les inondations du début d'année avec leur impact sur les espaces constructibles et l'annonce par l'Etat d'un nouveau projet routier sur la RN 162 Angers-Segré qui peut avoir des implications sur le schéma routier prévu.

1^{er} mars : La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers se prononce pour le Schéma Directeur avec un renforcement des liaisons transversales au sud d'Angers, que ce soit par une voie nouvelle ou par un élargissement du CD 112

14 février : Les communes de Bouchemaine, des Ponts-de-Cé et de Sainte Gemmes-sur-Loire votent une motion contre le Schéma Directeur.

13 février : Le Département décide que le Schéma Directeur était compatible avec ses intérêts. Mais le maître d'ouvrage de la rocade devra faire la preuve que les avantages l'emportent sur les inconvénients au moment de l'enquête publique.

1er janvier : Phase de consultation du District, des communes, des personnes publiques associées et des services de l'Etat.